



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040842

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 24/03/2025 14H14 C:025094 I:39449
V/REF : 1003607
V/Email reçu le Lundi 24/03/2025 a 14H14

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 08945
IMMEUBLE : LA CLAIRIERE -8945
CHEMIN DU TACOT
.
01480 FRANS

Vaulx en Velin, le 24 Avril 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N175 CHEMIN DU TACOT - BÂTIMENT 1 - LOGEMENT DE MME ESSERTAIZE AU
1ER ETAGE TEL *07 61507437*

MOTIF : INTERVENIR POUR LE DÉBLOCAGE ET REGLAGE DE VOLET ROULANT ÉLECTRIQUE
SALON (VOLET BLOQUÉ FERMÉ.)

Donneur d'ordre : Mme J. VOUILLON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 28/03 A 14H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME ESSERTAIZE AU 1ER ETAGE
DEMONTAGE DU CAISSON
NOUS CONSTATONS QUE LE MOTEUR EST SORTI DE SON EMPLACEMENT ET DE L'ARBRE
LES FILS SONT ARRACHES

INSTALLATION DE BASE INCOMPLETE CAR IL MANQUE DES VIS DE MAINTIEN AU
NIVEAU DU GUIDE DU MOTEUR AINSI QUE LES FIXATIONS POUR TENIR L'ARBRE
DANS SA POSITION

DEMONTAGE DE L'ENSEMBLE
RECONNEXION DES FILS ELECTRIQUES
REMONTAGE AVEC POSE DE RENFORTS
GRAISSAGE
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 31/03/25 a 10H15 Mme C. GIROND

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040842

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	3	71,61		71,61
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	3	66,50		66,50
1,00	MS00065-Recherche panne pour VR élect.	3	61,38		61,38
TOTAL H.T.					199,49
T.V.A. a 10,00%					19,94
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>219,43</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1003607 du 24/03/2025

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr; jessie.vouillon@semcoda.com

Lieu d'intervention

MME ESSERTAIZE Chrystele
175 Chemin du Tacot - Bâtiment 1
01480 FRANS

Référence de la Demande

N°: 815 635 du 24/03/2025

THCVORPP Txv hors contra Volets roulants Partie privat. 1

01-EE-2213-ENT-61563100

Marché : M - 231009002-1

Téléphone : 07.61.50.74.37

08945-00001-00002-00001 H / Type 4 / R - 1

Etage : R - 1

Date entrée: 02/03/2018

Délai

Date limite exécution : 08/04/2025

Observations

BC VALIDE PAR FLORIAN VERGNEAUX

TEL / 07.61.50.74.37.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,62	71,62	7,16	78,78
MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant électrique SALON y compris toutes sujétions - Volet bloqué fermé.	1,00	66,50	66,50	6,65	73,15
Total H.T.					138,12
Total TVA					13,81
Total TTC					151,93

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par VOUILLON Jessie le 24/03/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **175 Chemin du Tacot - Bâtiment 1 01480 FRANS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **24/03/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1003607